

Analyser les régimes fiscaux applicables aux stocks, aux plantations et au bail à métayage

Code
1315

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 327 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Fiscalistes - Responsables comptables et fiscaux - Experts-comptables - Avocats - Notaires - Collaborateurs des centres de gestion agréés - Banquiers finançant des exploitations - Exploitants initiés à la fiscalité

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances de l'activité viticole

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation animée par M-P. Madignier, auteur de l'ouvrage « Fiscalité agricole et viticole approfondie » (Éd. Litec)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

Objectifs pédagogiques

- Examiner tous les aspects spécifiques de la fiscalité viticole : traitement des stocks, des plantations et du bail à métayage
- Envisager les schémas d'optimisation possible pour l'exploitation viticole
- Anticiper les éventuels risques fiscaux afférents à l'activité viticole

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

Examiner la fiscalité des stocks

- L'évaluation des stocks en régime de croisière : frais de stockage ; provision pour dépréciation ; exercice de rattachement des ventes
- Les règles spéciales d'évaluation des stocks en cas de changement de régime d'imposition
- L'imposition des profits sur stocks en cas de décès de l'exploitant
- L'apport en société des stocks : cas d'application de l'article 151 octies
- Le traitement des stocks au regard de la TVA et des droits de douane
- Illustration : évaluation d'un stock
- La situation des coopérateurs
- La Déduction pour Epargne de Précaution (DEP)
- Le régime de la liquidation des stocks après cession de l'exploitation : plus-values sur biens maintenus à l'actif, TVA

Analyser le traitement fiscal des plantations

- Les règles de calcul du coût de revient
- Les modalités d'amortissement
- Illustration : calcul d'un amortissement
- Les plantations sur sol d'autrui et l'apport en société ou cession à un preneur entrant : l'impact sur la détermination des bénéficiaires agricoles et les conséquences en matière de droits d'enregistrement

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Les plantations réalisées par le bailleur ou lui accédant en fin de bail :
- l'impact sur la base imposable en revenus fonciers et les conséquences en matière de TVA
- La prime d'arrachage : bénéfice agricole et TVA
- L'autorisation de replantation

Appliquer le régime fiscal du bail à métayage en nature ou en espèces

- La nature et l'évaluation du revenu
- Les plus-values sur biens donnés à bail à métayage
- La TVA : option des bailleurs et TVA sur ventes
- L'exonération des droits de succession et donation
- La limite de déduction du loyer par le métayer

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 16 Déc. 2026

A DISTANCE

- 16 Déc. 2026

